



HAL
open science

5. Comment le monde vacille ou tient ?

Assia Boutaleb, Violaine Roussel

► **To cite this version:**

Assia Boutaleb, Violaine Roussel. 5. Comment le monde vacille ou tient ?. Presses universitaires de Rennes. La consistance des crises, Presses universitaires de Rennes, pp.113-130, 2018, 9782753585379. 10.4000/books.pur.148287 . hal-03965254

HAL Id: hal-03965254

<https://hal.science/hal-03965254>

Submitted on 31 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Comment le monde vacille ou tient ?
Liaisons et ruptures intersectorielles

Assia Boutaleb & Violaine Roussel

S'il ne devait y avoir qu'une raison de poursuivre sans cesse le dialogue avec le travail de M. Dobry, celle-ci réside sans conteste dans la fécondité d'une approche peu commune. Parce que cette dernière combine l'attention à l'enchaînement de petits événements historiques¹ et l'intérêt pour les dimensions structurelles, elle est l'une des plus stimulantes de la science politique française. Parce qu'elle pose au cœur de son investigation la question des conceptualisations de l'organisation sociale et des rapports de pouvoir qui font « tenir » l'ordre politique, elle est une invitation forte à ouvrir de nouveaux chantiers et à tester de nouvelles propositions. C'est ici la théorie de la différenciation (en secteurs sociaux) qui sert de cadre analytique pour penser le changement mais aussi la permanence des systèmes sociaux². A cet égard, Michel Dobry, propose l'un des dispositifs analytiques les plus intéressants, souvent cité mais rarement exploré dans toutes ses dimensions, implications et nuances. Il s'agit des « transactions collusives » liant différents secteurs sociaux dont l'existence assure la solidité des réseaux de consolidation, tandis que leur érosion débouche sur des tensions de légitimité voire sur des crises politiques³.

Dans toute la gamme d'échanges entre secteurs sociaux qui peuvent avoir lieu au sein d'un système donné, il est un type qui se rapporte à des échanges plus ou moins honteux, plus ou moins légaux. La collusion, pour Dobry, renvoie aux transactions qui lient les acteurs de secteurs sociaux stratégiques, par lesquelles ceux-ci se rendent des services mutuels. Les acteurs s'apportent un appui réciproque, sans attendre de contrepartie immédiate, souvent au détriment de tiers qui peuvent être des dominés des secteurs concernés ou des acteurs de secteurs exclus de ces transactions collusives⁴. Fondamentalement, ces dernières contribuent à configurer les définitions institutionnelles que les secteurs donnent d'eux-mêmes, à l'extérieur mais aussi en leur sein⁵. L'une des modalités possibles consiste à « fermer les yeux » sur des activités qui contreviennent aux règles que les acteurs affichent, c'est alors le soutien tacite du « chacun chez soi » et de la « non-ingérence ». Pensons à des magistrats ou à des policiers qui s'abstiennent de poursuivre des élus ou des responsables économiques locaux dont ils connaissent pourtant les pratiques illégales. Ces dernières consistent, par exemple, en des accords informels servant au financement d'un parti politique ou d'une campagne électorale, ou encore en des transactions discrètes et intéressées entre hommes d'affaires et décideurs d'une politique publique⁶. Il y a là deux mécanismes de transactions collusives en jeu. D'une part, celles qui lient les hommes politiques et les chefs d'entreprise qui servent des intérêts communs contraires aux règles normatives que les uns et les autres mettent en avant, et d'autre part, celles qui associent le monde judiciaire aux deux autres catégories d'acteurs. L'existence de ces transactions, « échanges peu légitimes producteurs de légitimité »⁷, est bel et bien indispensable au fonctionnement des systèmes politiques : elles entrent dans les équations d'appui mutuel entre secteurs, qui « lubrifient » certains rouages du système politique, en constituant une sorte de principe d'articulation ou d'agencement. Dès lors, si la persistance de tels flux de transaction collusive assure la stabilité des sociétés concernées, leur interruption provoque des crises, pour résumer à grands traits les conclusions de l'auteur. La rupture des flux de transactions collusives vient ainsi expliquer différents types de tension des sociétés complexes, des controverses multisectorielles aux bouleversements débouchant sur des changements de régime.

¹ Comme peuvent le faire M. Sahlins ou W. Sewell, mais également B. Arthur, dans différentes perspectives théoriques. Arthur (W.B.), "Competing Technologies, Increasing Returns, and Lock-in by Historical Events", *The Economic Journal*, 99, 1989, p. 116-131 ; Sahlins (M.), *Apologies to Thucydides*, Chicago, University of Chicago Press, 2004 ; Sewell (W. H.), *Logics of history: Social Theory and Social Transformation*, Chicago, University of Chicago Press, 2005.

² Dans cette tradition, dans des orientations différentes : Alexander (J.), Colomy (P.), *Differentiation Theory and Social Change. Comparative and Historical Perspectives*, New York, Columbia University Press, 1990 ; Bourdieu (P.), « Les modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2-3, 1976 ; Luhmann (N.), *The Differentiation of Society*, New York, Columbia University Press, 1982 ; Luhmann (N.), *Theories of Distinction*, Stanford, Stanford University Press, 2002 ; Parsons (T.), *Societies: Evolutionary and Comparative Perspectives*, Englewood Cliffs N.J., Prentice Hall, 1966 ; Walzer (M.), *Spheres of Justice. A Defense of Pluralism and Equality*, Basic Books, 1983.

³ Cette analyse a trouvé une application empirique directe sur le terrain des transitions démocratiques en Europe de l'Est, notamment.

⁴ Dobry (M.), *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009 (3^e éd.) ; Dobry (M.), « Valeurs, croyances et transactions collusives. Notes pour une réorientation de l'analyse de la légitimation des systèmes démocratiques », dans Santiso (J.), *A la recherche de la démocratie. Mélanges offerts à Guy Hermet*, Paris, Karthala, 2002.

⁵ Dobry (M.), « Mobilisations multisectorielles et dynamique des crises politiques : un point de vue heuristique », *Revue française de sociologie*, XXIV, 1983, p. 405.

⁶ Nous pensons notamment à la politique d'aide au logement à destination des jeunes, mise en place en Egypte au début des années 2000 : présentée comme projet personnel de l'ancien Président Moubarak, elle est financée par les hommes d'affaires. Les révélations des scandales financiers et urbanistiques se multiplient dans la presse. Cf. Boutaleb (A), *La jeunesse en tant qu'objet et enjeu de légitimation en Égypte (2000-2004). Prodiges et litiges de la légitimité*, Thèse de doctorat, IEP Paris, 2007.

⁷ Dobry (M.), « Valeurs, croyances et transactions collusives... », *op.cit.*, p. 110.

Dans ce chapitre, nous souhaitons mettre cette approche à l'épreuve de nos terrains et explorer plus avant la signification structurelle de la collusion, ses modalités et dynamiques ; en un mot, ce qu'elle dit de l'état des rapports entre secteurs. Nous voulons également ouvrir une discussion interrogeant l'usage de la notion et la manière d'investiguer sa portée. La collusion offre ce redoutable et ambigu avantage d'être dotée d'une valeur explicative forte. Redoutable, parce que le risque n'est pas négligeable d'en faire le support à des explications tautologiques : n'importe quel événement antérieur à une mobilisation donnée pourrait être interprété comme l'indice d'une rupture des transactions collusives censée expliquer son déclenchement. Ambigu, au sens où un usage relâché de la notion peut amener à englober et subsumer des réalités différentes. Ainsi, nous pensons que, pour en conserver la valeur heuristique, il faut affiner et spécifier les configurations dans lesquelles ces ruptures se produisent effectivement.

Ceci plaide pour une discussion plus poussée des rapports entre différenciation et collusion : nous nous en expliquons dans la première partie de ce chapitre. Il faut également poser les conditions méthodologiques d'une identification satisfaisante de la collusion. Il s'agit, d'une part, de les repérer, sans céder aux lieux communs, préjugés ou soupçons sur les rapports entre secteurs sociaux. Il importe, d'autre part, d'en comprendre les modalités d'existence et de rupture. Dans l'un et l'autre cas, la question des perceptions par les protagonistes est cruciale. L'enjeu est, dès lors, d'articuler l'appréhension des représentations des acteurs – suivant lesquelles ils agissent – et la construction par le chercheur de modèles explicatifs. Nous y consacrerons la deuxième partie de ce développement. Cela nous amènera, dans une troisième partie, à défendre l'idée que l'analyse a tout à gagner à penser ensemble rupture et (r)établissement des collusions dans le cours d'une crise ou d'un scandale. Enfin, dans une dernière partie, nous nous demanderons si le concept de transactions collusives épuise l'étude des relations entre espaces sociaux, et nous évoquerons d'autres outils possibles pour saisir – sous d'autres angles, combinables à ceux pointés par Michel Dobry – ces échanges intersectoriels et leurs effets sociaux.

La discussion qui suit s'appuie sur différentes enquêtes menées par les auteures : certaines concernent des configurations de tension en démocratie (la multiplication de scandales politiques qui touchent la France des années 1990-2000, les mobilisations d'artistes américains contre l'intervention des Etats-Unis en Irak à partir de 2002) ; d'autres portent sur des processus révolutionnaires et des configurations transitionnelles en contexte autoritaire (la mobilisation multisectorielle de l'hiver 2011 en Egypte ayant entraîné le départ du Président Moubâarak et la période de transition, lente et heurtée, que connaît le pays depuis).

I. Ce dont il s'agit : spécifier la collusion et comprendre la différenciation sociale

Nous souhaitons avancer ici quelques pistes à partir desquelles éclairer le lien entre collusion et différenciation. Ce faisant, nous n'entendons pas négliger les variations affectant les agencements structurels dans des contextes politiques contrastés : nos terrains d'enquête concernent des systèmes démocratiques pour les uns, autoritaires pour les autres. Cette distinction n'est pas anodine dans le cadre de la perspective de la différenciation, même si elle ne doit pas, à nos yeux, déboucher sur un changement de modèle théorique. Si nous sommes convaincues de la nécessité de pas « exceptionnaliser » l'autoritarisme, ce pluralisme limité et, au contraire, de lui appliquer nombre d'outils forgés en contexte démocratique, une précision s'impose. L'autoréférentialité des secteurs sociaux est moindre en contexte autoritaire qu'en contexte démocratique. Telle est bien l'une des leçons que l'on peut tirer des analyses de Juan J. Linz lorsqu'elles insistent sur la subordination des groupes au pouvoir central qui « détermine les conditions de leur existence ». En d'autres termes, la différenciation tend sans doute à être moins poussée et généralisée qu'en démocratie. Mais, s'il est aisé de concéder des différences de degré, tout ne peut être, pour autant, rabattu sur le clientélisme ou le patronage pour ce qui est des relations intersectorielles. Les échanges de bons procédés et les « non ingérences » sont nombreux ; la différence est qu'ils ne concernent pas tous les secteurs tant il est vrai que certains sont moins autonomes que d'autres. L'une des erreurs des analystes des contextes autoritaires, et tout spécialement des régimes du monde arabe⁸, est sans doute d'avoir inféré trop rapidement des indices d'indifférenciation des secteurs sociaux une situation de conjoncture fluide, notamment dans les travaux qui ont renouvelé l'analyse de l'autoritarisme à partir des années 2000. Fortement marqués par leurs lectures de Michel Dobry, les chercheurs ont vu de la fluidité là où il y avait faible différenciation. Les sociétés n'en sont pas moins complexes ; la différenciation est variable, rarement totale, souvent discontinue et toujours évolutive. Une des énigmes devient, dès lors, de déterminer si et comment certains secteurs gagnent en autonomie. Une démarche historiographique est nécessaire pour comprendre, au-delà même d'une cartographie de la différenciation, la structuration sociale, ses pleins et ses déliés.

Ces précisions étant faites, nous voudrions à présent prendre au sérieux et à bras le corps le concept de transactions collusives, pour en pointer certains points aveugles ou vulnérabilités. Il nous semble en effet que

⁸ Dont une des auteures de ce papier.

demeure un certain flou sur la signification structurelle de la collusion telle que Michel Dobry l'expose : la collusion est d'abord comprise par l'auteur à partir de l'identification d'échanges discrets de services et de « bons procédés » entre espaces différenciés et autonomisés. Cependant la collusion semble pouvoir également désigner des configurations de simple concordance de pratiques réglées par des logiques sectorielles différentes, dont les effets tendent à un moment donné à converger (par exemple celles de magistrats et de journalistes dans le contexte de scandales politiques). Elle peut aussi concerner- ce qui est différent - des rapports sociaux correspondant à une faible différenciation ou à une situation d'indifférenciation structurelle entre secteurs sociaux, ou au moins entre portions de secteurs. Il importe donc de *distinguer les significations structurelles différentes (voire ici opposées) de situations qu'on pourrait être tenté de confondre sous le terme de « collusion ».*

Illustrons cette pluralité de configurations à travers deux cas révélateurs, empruntés à nos terrains d'enquête. D'un côté, les transactions collusives qui sont rompues dans les scandales politico-financiers français des années 1990 signalent en réalité des situations d'indifférenciation ou de moindre différenciation dont le dévoilement fait précisément scandale. Il s'agit tout d'abord des transactions liant acteurs politiques et économiques, qui sont au cœur des controverses. Il s'agit ensuite d'un second type de collusion dont les scandales signalent – cette fois-ci – l'érosion : alors que la proximité et la familiarité sociales entre magistrats, d'un côté, et élites politiques et économiques locales, de l'autre, faisaient obstacle à la poursuite de « gens du même monde » et conduisaient les juges à « fermer les yeux » sur des conduites peu en adéquation avec les règles légales, la distanciation sociale et professionnelle qui s'installe entre ces groupes dans la deuxième partie du XXe siècle conduit progressivement les magistrats à considérer que les acteurs politiques devraient être traités comme des « justiciables comme les autres ». Les juges interprètent alors des conduites politiques qui ne sont en rien nouvelles conformément à ces visions renouvelées de ce qu'implique l'exercice de leur profession. Même si les protagonistes politiques et économiques peuvent le vivre comme une agression et une intolérable intervention judiciaire dans « leurs affaires », il serait erroné de l'interpréter en terme d'intrusion d'un secteur (judiciaire ici) dans la logique d'un (ou plusieurs) autre(s), et donc d'atteinte à son (leur) autonomie et de dédifférenciation ponctuelle. Bien loin de tels mécanismes, que suggèrent les thématiques de l'expansion du judiciaire et de la « judiciarisation » du politique et du social⁹, on a là des signes d'accroissement de la différenciation structurelle. Les juges ne sont plus des notables locaux, amateurs éclairés de la pratique du droit, qui partagent avec d'autres détenteurs du « pouvoir local » des manières de se voir, de mener leur activité, de juger du « bon gouvernement des hommes et des choses » : l'activité judiciaire spécialisée, professionnalisée, recrutant dans d'autres milieux sociaux et inscrite dans d'autres cercles d'interdépendance ne peut plus trouver sa place dans ces logiques de collusion. Ces mutations structurelles, qui se sont en réalité préparées sur un plus long terme, semblent surgir brusquement et sous des formes conflictuelles, à la faveur des dynamiques conjoncturelles des scandales. Mais il n'en demeure pas moins que ce sont bien des processus d'autonomisation et de différenciation accrue entre politique et judiciaire qui se manifestent ici. La distanciation sociale et professionnelle entre magistrats et politiques locaux produit l'indifférence judiciaire aux normes et conventions de la politique qui, *en situation*, rend possible la rupture des transactions locales constitutive des scandales. Les logiques au principe de la collusion se sont en effet érodées¹⁰. Dans ce cas empirique, les mobilisations scandaleuses qui rendent certaines pratiques antérieures de collusion visibles (collusion entre acteurs politiques et économiques, et « passe-droit » judiciaires en leur faveur¹¹) contribuent également, en retour, à la consolidation des processus de différenciation entre ces espaces et à l'autonomisation judiciaire vis-à-vis du politique – comme on a pu le monter ailleurs¹².

Toutes proportions gardées et sur une temporalité plus rapide, des analogies peuvent être établies avec les récents positionnements des magistrats égyptiens. L'enjeu du conflit qui les oppose à la nouvelle présidence égyptienne est bel et bien le tracé des frontières du secteur judiciaire et son autonomie¹³. Les récentes décisions du Président issu des Frères Musulmans, Mohamed Mursî (le décret du 22 novembre 2012 plaçant toutes les décisions présidentielles au-dessus d'une supervision constitutionnelle, le limogeage du procureur général et son remplacement par un procureur proche de la mouvance islamiste) ont toutes été interprétées par le prisme du scandale et ont conduit à la perte du soutien d'une partie du secteur judiciaire qui entend consolider une définition de soi en conformité avec des critères d'indépendance, selon les mots d'ordre scandés durant la révolution. La décision

⁹ Dumoulin (L.), Roussel (V.), « La judiciarisation de l'action publique », dans *Politiques publiques*, volume 2, sous la direction de O. Borraz et V. Guiraudon, Presses de Sciences Po, 2010

¹⁰ Ces conditions de possibilité des mobilisations judiciaires ne se confondent bien sûr pas avec une hypothèse de la frustration de juges en trajectoire de déclin social. Cf. Roussel (V.), *Affaires de juges. Les magistrats dans les scandales politiques en France*, Paris, Ed. La Découverte, 2002.

¹¹ Bourdieu (P.), « Droit et passe-droit. Le champ des pouvoirs territoriaux et la mise en oeuvre des règlements », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 81/82, 1990.

¹² Roussel (V.), « Scandales politiques et transformation des rapports entre magistrature et politique », *Droit et Société*, N°44-45, 2000, pp.13-39 et *Le « tableau inachevé » : Éléments de discussion de l'articulation entre sociologie de l'action et modélisation des structures sociales*. Mémoire d'HDR, 2007, Université Paris VIII.

¹³ Pour un bon compte-rendu des tenants et des aboutissements de l'actuelle crise politico-judiciaire en Egypte, cf. Bernard-Maugiron (N.), « Les juges et les élections dans l'Egypte post-Moubarak : acteurs ou victimes du politique ? », *Confluences Méditerranée*, n°82, 2012, pp. 117-132.

explicite de ne pas superviser le référendum sur la Constitution peut être interprétée comme un explicite refus de la collusion, voire une montée en conflictualité de la part d'une partie du secteur judiciaire. Une partie importante, certes, car cela concerne les hautes juridictions comme le Conseil des juges ou la Cour de Cassation –instances au sein desquelles les nominations n'ont jamais été politiques - mais une partie seulement, puisque que le Président a pu compter sur la participation du Conseil supérieur de la justice, équivalent du Conseil supérieur de la magistrature français, pour superviser le référendum. Il ne faudrait pas voir dans ce conflit l'illustration d'une quelconque opposition idéologique aux Frères Musulmans, non seulement parce que l'instance judiciaire a toujours été un bastion de conservatisme, mais aussi parce qu'elle est loin d'être un produit de l'ancien régime. En témoignent les mobilisations d'envergure des juges contre le régime de Moubâarak en 2005/2006, au point que les magistrats étaient perçus comme les véritables contre-pouvoirs à l'autoritarisme de l'ancien Président. Ce refus de la collusion s'inscrit non seulement dans une histoire longue mais surtout dans des processus de différenciation dont l'épaisseur renvoie à des enjeux définitionnels rendus encore plus cruciaux dans une période de transition politique. Ainsi, dans les exemples tant français qu'égyptien, ces progrès de la différenciation entraînent une mise à l'écart des transactions les plus visibles et une transformation de leurs modalités, lorsque des échanges se maintiennent. L'érosion de la collusion apparaît comme un indice de processus de différenciation ou de tentatives de conquête d'autonomie.

Examiner ce dont sont faites, très concrètement et en situation, les transactions collusives nous conduit donc à placer au cœur de la démarche *l'articulation entre le compte-rendu de l'expérience et des perceptions* dont les acteurs sociaux témoignent, d'un côté, *et la conceptualisation que le chercheur peut proposer des processus* que ces pratiques participent à composer (et leur éventuelle interprétation en termes d'autonomisation sectorielle), de l'autre.

II. Percevoir la collusion : enjeu de connaissance et balise méthodologique

S'il est indiqué, dans les travaux de Michel Dobry, que les transactions sont empiriquement vérifiables, force est de constater qu'à le suivre on ne peut jamais aussi bien travailler voire identifier des collusions que lorsqu'elles rompent, à tout le moins, lorsqu'elles sont mises à l'épreuve. L'indication méthodologique est précieuse en ce sens où elle met l'accent sur le fait que le constat est non seulement pain béni pour l'investigation scientifique mais qu'il est surtout crucial dans et pour les calculs des acteurs. Ceci plaide pour une prise en compte affirmée et volontaire de ces derniers.

Pour le comprendre, reprenons le cas des scandales politico-financiers français des années 1990. Dans le cadre de ces échanges de coups prolongés, les perceptions de ce qui se passe ailleurs – les lectures et usages politiques des pratiques et décisions judiciaires notamment – jouent un rôle déterminant. Les validations de procédures judiciaires de première instance, et, au milieu des années 1990, les condamnations d'élus et d'acteurs politiques dans des affaires de financement de la vie politique, puis, à la fin de la décennie, dans des dossiers de santé et de sécurité publiques sont comprises par les acteurs (non seulement judiciaires mais aussi largement politiques) comme des issues de confrontations favorables aux juges et constituent des repères sur lesquels des hommes politiques règlent leurs calculs. Réciproquement, les juges peuvent voir leurs représentations et leurs stratégies orientées par les démissions répétées de membres du gouvernement impliqués dans des « affaires », puis par la multiplication des discours politiques autour du « principe de précaution » qui s'impose désormais.

De tels éléments forment des repères valides dans plusieurs univers, sans pour autant que les individus cessent d'agir en fonction des jeux et des enjeux particuliers, différenciés, dans lesquels ils sont pris. Puisque les différentes catégories d'acteurs intéressés s'accordent largement sur la définition d'une situation comme particulièrement difficile à défaire, manifestant les signes solides d'une transformation du probable, ce qui n'était encore que le produit fragile de rapports de force peut devenir *un état de jeu* consolidé. Ce qu'on a appelé « état de jeu » se dessine lorsque des acteurs situés dans différents espaces d'activité sont amenés à s'accorder, au moins a minima, sur une définition du sens des événements qui met le produit d'un état provisoire des rapports de force au sein d'un espace déterminé au centre des représentations¹⁴. C'est ainsi qu'après la condamnation définitive d'Henri Emmanuelli dans l'affaire Urba-Sages-BLE en décembre 1997, l'hypothèse de la demande de grâce au chef de l'Etat est rapidement exclue, au fur et à mesure que la plupart des acteurs politiques se désolidarisent d'une action jugée trop coûteuse, et finalement impensable. C'est le partage par des types d'acteurs diversifiés de visions de ce qui est dorénavant faisable et probable qui a pour effet la stabilisation de la configuration des forces en présence. Cette consolidation d'états de jeux s'exprime notamment par les "effets de vérité", c'est-à-dire d'incontestabilité, produits à la faveur de ces convergences partielles de perceptions. Ce type de mécanismes de stabilisation d'états de jeu se manifeste dans le cours des scandales financiers des années 1990 mais aussi, plus tard, dans le cours des affaires de santé et de sécurité publiques. Le soutien de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris au juge Halphen

¹⁴ Roussel (V.), *Affaires de juges*, op. cit.

dans l'affaire des HLM de Paris¹⁵, ou encore les validations de procédures construites sur la qualification de « mise en danger de la vie d'autrui » dans les dossiers en matière de santé et de sécurité, contribuent ainsi à stabiliser durablement un sens de la situation. En effet, ces pratiques servent de signaux aux hommes politiques et aux autres acteurs quant à l'érosion des collusions avec le monde judiciaire, et sur ce qu'on peut désormais attendre de ce dernier.

Dans le même ordre d'idées, et cette fois-ci dans un contexte de crise politique, les perceptions de la tessiture des transactions collusives et de leur destin par les acteurs sont fondamentales. Ces perceptions sont au cœur des interprétations et, de ce fait, de la stabilisation ou non des états de jeux et de leurs usages. Au-delà, elles sont partie prenante de la situation de crise entendue dans son sens le plus configurationnel. Si nous insistons sur cette précision, c'est pour signifier tout ce que peut gagner l'intelligibilité de la crise politique à être considérée comme configuration telle que l'entend N. Elias, car cette dernière approche focalise l'attention sur l'importance de l'interdépendance des perceptions dans les (trans)formations des jeux sociaux¹⁶. Dans cette optique, en effet, l'interprétation par les acteurs des signes d'érosion voire de rupture de transactions collusives, en ce qu'elle est intégrée aux calculs, influe sur les actions et, ici, habilite à faire ce qui n'était pas pensable et autorise à tenter ce qui n'était pas possible. Ainsi constitués et interprétés, les nouveaux repères permettent des alignements trans-sectoriels. De plus, dans la confusion créée par la rupture des transactions collusives, qui suspend le cours routinier des anticipations, les acteurs sont davantage portés à rechercher les signaux constituant les états de jeu, et plus susceptibles de calculs, ou du moins, de retours réflexifs sur leurs pratiques et activités¹⁷. Pour en donner un exemple, considérons un instant la première séquence révolutionnaire égyptienne¹⁸. Repensée à l'aide de cet outil que sont les collusions, la formule journalistique « l'armée lâche Moubâarak » trouve une nouvelle précision et pertinence. En effet, sans revenir sur les spécificités du processus révolutionnaire que connaît l'Égypte depuis le 25 janvier 2011, lorsqu'une mobilisation devenue multisectorielle investit la place centrale du Caire pendant 18 jours et obtient le départ du Président Moubâarak, il est un enseignement consensuel parmi les analystes (des plus académiques au plus novices) : la mobilisation a profondément mis à l'épreuve les collusions existantes. Pour le dire autrement, l'effondrement de l'appui mutuel entre secteur militarisé et secteur politique a été la clé du départ du Président. De fait, la non-intervention de l'armée au début de la mobilisation aura été la surprise de la première séquence révolutionnaire : rien dans le passé de cet acteur de premier plan qu'est l'armée ne laissait présager son non-recours aux ressources coercitives¹⁹. Dès lors, les hauts gradés de l'armée s'imposent comme les interlocuteurs privilégiés des forces en présence. Il semble possible, au vu des déclarations de certains membres de l'armée, de préciser le diagnostic qu'ils ont pu faire des raisons de la colère égyptienne. En effet, selon eux, la crise est la conséquence logique du plan de transfert héréditaire du pouvoir, du Président Moubâarak à son fils, et des politiques mises en œuvre dans cette perspective. L'armée est d'autant plus prompte à s'imposer dans la recherche de solutions que cette situation lui a énormément nui : en termes d'influence politique, d'abord, compte tenu de l'arrivée au sein du parti au pouvoir d'un groupe de réformateurs proches du fils du Président²⁰ ; en termes économiques, ensuite, en raison du fait que ces réformateurs sont de puissants hommes d'affaires, décidés à démanteler les monopoles économiques à leur profit²¹. Quoi qu'il en soit, cette rupture, manifeste et manifestée, de la collusion enhardit les premiers manifestants et, surtout, amène à Tahrîr une grande partie de la population, « dépolitisée » qui deviendra manifestante. « Les événements passent du statut de manifestation à celle de révolution dans la journée du 28 janvier »²², lors de la fuite des forces de l'ordre, avec l'arrivée des forces armées non interventionnistes. Bien

¹⁵ Soutien manifesté par la suspension de l'habilitation d'Olivier Foll, chef de la police parisienne, suite à son refus d'assistance au magistrat lors d'une perquisition chez les époux Tibéri.

¹⁶ Une telle appréhension est testée à propos de la première période de la transition égyptienne, Boutaleb (A.), « Le retrait des militaires avant la démocratie : enjeux d'une configuration transitionnelle. Réflexion comparée à partir de l'exemple égyptien », *Revue internationale de politique comparée*, à paraître, 2013.

¹⁷ Kurzman (C.), « Can Understanding Undermine Explanation? The Confused Experience of Revolution », *Philosophy of the Social Sciences*, September 2004, pp. 328-351.

¹⁸ Par « première séquence révolutionnaire » je désigne les 18 jours d'occupation de la place *Tahrîr* au centre du Caire, du 25 janvier au 11 février 2011, au terme desquels le Président Moubâarak démissionne. Je réserve le terme de « situation révolutionnaire » au sens de Charles Tilly à la période qui s'ouvre avec la transition et la prise en main de l'armée, plus exactement du Conseil Suprême des Forces Armées (CSFA), de la gestion politique du pays. En effet, il me semble que c'est à partir du départ du Président déchu que l'on est pleinement dans une situation impliquant « une souveraineté multiple : deux blocs ou davantage manifestent concrètement des prétentions, incompatibles entre elles, à contrôler l'Etat ou à être l'Etat », cf. TILLY C., *Les révolutions européennes, 1492-1992*, Paris, Le Seuil, 1993, p. 32.

¹⁹ Depuis la révolution de 1952, l'armée n'a été sollicitée pour protéger l'Etat que trois fois : en 1977 pour réprimer les « émeutes du pain », en 1981 pour briser la révolte d'Assiout et en 1986 pour faire face à la révolte des cadets de la police. Dans tous les cas, les militaires ont tiré sur la foule.

²⁰ Collombier (V.), *Le parti sera-t-il la solution ? Le Parti National Démocratique égyptien, instrument de conquête du pouvoir dans un régime autoritaire en transition*, Thèse de l'IEP Grenoble, sous la direction de J.-N. Ferrié, 304 p., soutenue le 28 juin 2010.

²¹ Aclimandos (T.), « Armée populaire », *Outre-Terre*, n°29, 2011, pp. 317-332. Et pour un aperçu des ressources et des pratiques économiques récentes de l'armée, cf. MARSHALL S., STACHER J., « Egypt's Generals and Transnational Capital », *Middle East Report Online*, vol. 42, n°262, spring 2012.

²² El Chazli (Y.), « Sur les sentiers de la révolution. Comment des Egyptiens « dépolitisés » sont-ils devenus révolutionnaires », *Revue française de science politique*, vol.62, n°5, 2012, p. 858.

évidemment, l'évaluation de l'état des transactions collusives ne suffit pas à expliquer les basculements dans l'action, tant il est vrai que, comme le montre Y. El Chazli, l'agencement de micro-événements et les sociabilités de quartier, de connaissance et de solidarité y jouent des rôles fondamentaux. Il n'empêche qu'elle entre dans la compréhension et, de là, la définition des possibles.

Pour comprendre comment les pratiques s'enchaînent et se répondent, c'est-à-dire comment émergent les états de jeu dont la cristallisation fait basculer le processus, il faut donc rester au plus près des perceptions des acteurs, du sens lu dans des situations avant tout locales, perçues comme avantageuses ou contraignantes. Le destin du processus dépend de la stabilisation de certains états de jeux plutôt que d'autres, laquelle n'est que le produit, historiquement aléatoire, des stratégies déployées et des effets incontrôlés des enchaînements de coups. La cristallisation d'un état de jeu entraîne des transformations de sens qui impriment les représentations dans plusieurs espaces, en suivant des chaînes d'interdépendance qui pénètrent plusieurs jeux : cela signifie, au plan subjectif, la transformation de l'incertain en jouable, ou inversement. S'y joue la transformation des expérimentations en routines, c'est-à-dire la transformation de la « situation ». Cet ancrage phénoménal permet de pointer, sans les réifier ou les naturaliser rétrospectivement, les « moments décisifs » de ces enchaînements complexes de pratiques²³. Ce n'est qu'à partir de cette attention aux perceptions et aux logiques de l'action individuelle située que le chercheur peut reconstituer le processus général constitutif des scandales, comme des crises politiques plus généralement. On voit qu'il s'agit d'un processus d'auto-consolidation, c'est-à-dire d'un processus qui produit les conditions de sa propre perpétuation et de son développement.

La question des perceptions est féconde, non seulement sur le plan théorique, mais aussi d'un point de vue méthodologique. Elle laisse entrevoir tout un protocole d'enquête empirique susceptible d'amener à l'identification, plus systématique, de la collusion, ou, pour être plus précis, à un travail de repérage rigoureux de ce que les protagonistes définissent comme transactions collusives. Perçues – à tort ou à raison, là n'est pas le problème – les transactions sont commentées, confrontées, jugées scandaleuses ou, au contraire, dépeintes avec fatalisme ; l'important est qu'elles fassent l'objet d'explicitations dans les discours et discussions des acteurs, voire dans l'espace public. Il y a là autant de matériaux à explorer, mais aussi de luttes de définitions et de travail de classement effectués par les acteurs qui sont à investiguer par l'analyste. L'objectivation des collusions et de leurs ruptures par les protagonistes est une activité saisissable empiriquement tant elle est pratiquée au quotidien. En s'y confrontant, l'analyse s'assure des modalités de repérages et de prise en compte de processus relationnels.

Dans le même ordre d'idées, il peut être particulièrement stimulant – pour reprendre librement les propos de M. Dobry à propos d'un autre objet²⁴ – de décentrer l'analyse par rapport aux collusions qui se sont rompues. Centrer l'analyse d'une crise ou d'un scandale sur les collusions qui se sont érodées est sans doute le moyen le plus sûr d'en arriver à une explication tautologique. Le décentrement peut alors se révéler particulièrement heuristique en ce qu'il oblige à penser ensemble les collusions qui rompent et celles qui ont « tenu ». En d'autres termes, à penser la crise ou le scandale comme des moments d'érosion et, simultanément d'établissement ou de (re)négociation des échanges.

III. le destin des collusions *dans* la crise : érosion et (ré)établissement

Bien que l'accent soit mis sur les conséquences de l'érosion des collusions dans les processus de crise, une erreur serait de penser mécaniquement que celle-ci puisse être une cause de ces processus ou encore puisse être antérieure à ceux-ci. En effet, l'érosion est précisément ce qui se passe *durant et au cœur même* de la crise ; elle n'en explique pas la survenance. Ceci plaide résolument en faveur de l'abandon de tout raisonnement causaliste. D'autant plus que les moments d'érosion et ceux du rétablissement ou, à tout le moins, de la conclusion de nouvelles transactions se chevauchent et se juxtaposent plus qu'ils ne se succèdent ou ne s'enchaînent. Dès lors, repérer des érosions peut se faire concomitamment avec le fait de localiser des collusions naissantes ou renégociées. Rappelons ainsi qu'avant même la manifestation explicite d'une rupture des transactions entre secteur militaire et secteur politique en Egypte, les rencontres entre chefs d'Etat-major et responsables des Frères musulmans ont été nombreuses dès le début de l'occupation de la place Tahrîr. La gestion de crise impose, certes, la recherche d'interlocuteurs, nouveaux ou anciens, en tout cas, divers. Il n'empêche que tout indique que ces rencontres furent, aussi et avant tout, l'occasion de négocier échanges de bons procédés et modalités de compromis opératoire. L'appui à la feuille de route transitionnelle élaborée par l'armée s'est traduite par un abandon de la protestation islamiste, un refus d'organiser des manifestations contre les agissements des militaires après le départ de H. Moubâarak ou de

²³ L'analyse converge ici – comme chez Dobry lui-même – avec certains aspects de l'explication par la *path dependence* qui insiste sur l'importance causale de la succession de petits événements historiques pour la compréhension du changement. Cf. aussi Bessin (M.), Bidart (C.), Grossetti (M.) dir., Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement, Paris, La Découverte, 2010.

²⁴ Dobry (M.), « Penser = classer ? », *Genèses*, n° 59, juin 2005, pp. 151-165.

demander le jugement des anciens du régime et, enfin, par une adhésion appuyée et manifeste des Frères au calendrier électoral. La libération de figures importantes de la confrérie des Frères musulmans (dont le puissant Khayrat al-Shater, ou encore Hassan Malek qui deviendra le conseiller du Président sur les affaires économiques et sociales) et la cooptation au sein du comité technique de la Constituante de juristes issus des rangs de la confrérie sont autant de signes de rapports nouveaux entre les deux forces politiques de l'Égypte post-révolutionnaire. La préservation sans ambiguïté de toutes les prérogatives de l'armée est stipulée dans la nouvelle Constitution, rédigée exclusivement par les Frères musulmans et adoptée en décembre 2012.

La révolution égyptienne a contribué à l'érosion d'un bon nombre de collusions, pas toutes nécessairement aussi spectaculaires et ouvertes que celles entre le secteur militaire et le politique. Elle a débouché sur un nombre tout aussi conséquent de nouvelles collusions. Réaménagées voire réorientées, les transactions établies à nouveaux frais sont synchroniques de celles qui s'érodent. Ce qui explique que l'effondrement de certaines collusions est un facteur d'amplification et d'accroissement des marchandages et des négociations entre secteurs. Si le marchandage est une modalité de réduction de l'incertitude propre aux situations de crise, il a d'autant plus destin lié avec les transactions qu'il prospère précisément sur ce que leur érosion permet, à savoir « une réalisation tendancielle d'une suspension de la complexité de la société »²⁵. En effet, tout processus de crise comporte, voire engendre, une dynamique d'unidimensionnalité de l'identité et simplifie à l'extrême les assignations du « eux » et du « nous ». Ces assignations subissent et englobent, faisant fi des frontières sectorielles et réduisant conjonctuellement la différenciation. Ce qui facilite l'établissement de nouvelles collusions et accélère, non pas un retour à des configurations routinières des rapports intersectoriels, mais un réaménagement des jeux de la confrontation politique. Dans cette dernière, les groupes sociaux les plus divers, et non plus simplement les plus dominants d'entre eux, (re)trouvent une place et une occasion de se manifester par-delà les frontières sectorielles. Ce moment est parfois fugace et se solde souvent par un échec ; il n'empêche qu'elle entre dans l'économie de la crise en ce qu'elle pèse sur les perceptions et calculs des acteurs. Ces derniers configurent le jeu d'inclusion et d'exclusion qui est le propre d'une crise politique. Force est de constater que certains acteurs ne parviennent pas à tourner ce jeu à leur avantage. Ils deviennent, dès lors, les acteurs tiers aux dépens desquels s'établit la collusion. C'est dramatiquement le cas des jeunes Égyptiens initiateurs de la mobilisation, par exemple, ou encore, pour être plus rigoureux du point de vue de la catégorisation sociale, celui des ouvriers et du petit salariat, acteurs importants de la mobilisation multisectorielle, qui ne sont pas parvenus à s'imposer dans la transition ou dans les jeux collusifs. Pour autant, ces acteurs contribuent, dans le cours de la crise, à influencer sur les règles du jeu en ce que c'est aussi en fonction d'eux, de leurs actions et coups, que le jeu se détermine et se poursuit. Ce qui fait, sans doute, la spécificité du jeu transitionnel égyptien actuel, c'est moins le fait que le nombre de joueurs réellement influents est restreint que le fait que ces derniers doivent compter avec des acteurs multiples et de force inégale. De ces derniers, de leur acceptation ou non de la conduite des affaires, dépend aussi la légitimité des joueurs influents - en d'autres termes, la solidité, ou non, des collusions qu'ils cherchent ou parviennent à établir en période de crise et au-delà.

Le retour « à la normale » et aux rapports routiniers, discrets, non scandaleux, entre secteurs sociaux ne signifie pas un pur et simple rétablissement des transactions collusives initiales, qui se réinstalleraient à l'identique de ce qu'elles étaient avant les crises. Il signale tout au moins une transformation de leurs formes et/ou l'installation d'autres modes de production de la solidité des systèmes. Il faut alors analyser plus avant les modalités et aléas des processus de normalisation de la situation qui s'opèrent à la faveur des marchandages permis par l'érosion des collusions. S'il y a des cérémonies réparatrices lorsque qu'un secteur a commis des ingérences vis-à-vis d'un autre, comme le signale M. Dobry²⁶, il y a également des cérémonies transactionnelles inaugurales, dans le sens où elles signalent la collusion et en entérine une nouvelle formulation. Comment comprendre autrement la remise, le 14 août 2012, par le Président islamiste nouvellement élu, de la plus haute distinction du pays aux deux plus hauts gradés de l'armée, le Maréchal H. Tantawi et le Chef d'Etat-major Sami 'Anân, à la tête du Conseil Suprême des Forces Armées, deux jours après avoir signé leur mise en retraite ? Par cette décoration, le nouveau pouvoir signale l'entente et dévoile une partie de son contenu. La collusion est entérinée par l'explicite mention du rôle méritoire joué par ces deux personnages et, au-delà, par l'armée - ce qui les place les uns et l'autre hors de toute menace de poursuite judiciaire. Cette cérémonie est celle de la reconnaissance mutuelle, préalable, comme on le sait, d'un retour à la consolidation des systèmes politiques.

Il n'en demeure pas moins qu'il est des transactions plus aisées à (r)établir que d'autres. En effet, ce qui en jeu dans la collusion, c'est aussi le maintien et la solidité des définitions institutionnelles des secteurs. Or, si la révolution n'a pas bouleversé l'exercice du pouvoir, elle a néanmoins remis sur le métier les auto-définitions de certains secteurs qui n'entendent pas - ou plus - renouer avec les pratiques de l'ancien régime. Ainsi, par exemple, rien n'indique, à l'hiver 2012, que les rapports entre la presse et le pouvoir en place s'orientent vers une collusion, tant les imprécisions constitutionnelles sur les libertés de la presse que les affaires de mise en retraite forcée de

²⁵ Dobry (M.), « Mobilisations multisectorielles et dynamique des crises politiques : un point de vue heuristique », *op.cit.*, p. 410.

²⁶ Dobry (M.), *Sociologie des crises politiques*, *op. cit.*, p. 114.

certains journalistes exacerbent les tensions. Les relations entre le pouvoir et un large secteur des affaires ne suivent pas le même mouvement : un grand nombre d'hommes d'affaires prospères sous l'ancien régime sont précisément ceux qui bénéficient le plus des exemptions d'impôts durant la gestion islamiste de l'économie. Tous ces indices vont ainsi dans le sens d'un plaidoyer pour une prise en compte plus complexe de la collusion : une crise ne signifie pas forcément des érosions irréversibles, tout comme elle n'est pas sans réserver des surprises sur l'identité des bénéficiaires réels du processus révolutionnaire. Là est sans doute tout l'intérêt de travailler sur les collusions en allant au-delà du simple constat de leur effritement, précisément parce que ce dernier marque moins la fin d'un processus que son évolution. Dans cette dynamique se joue aussi bien une suspension de la complexité qu'une intensification des pactes collusifs.

Qui plus est, aujourd'hui, même si les frontières nationales de l'ordre politique restent un cadre déterminant de ces transactions (et si ce sont surtout les tensions ou alliances trans-sectorielles internes aux Etats-Nations qui ont été analysées par Michel Dobry), ces espaces sont sans doute davantage que par le passé traversés par d'autres types de dynamiques et de solidarités. Ainsi, dans des contextes révolutionnaires récents, les alliances ou les synchronisations d'espaces homologues dans différentes sociétés (les secteurs médiatiques, artistiques ou intellectuels de plusieurs sociétés) ont joué un rôle significatif. Sans imaginer que ces phénomènes supra ou transnationaux seraient radicalement nouveaux ou qu'ils aboliraient la pertinence analytique du niveau de l'Etat-Nation, il est permis de penser que les technologies actuellement disponibles accentuent les mises en correspondance ou en regard des pratiques de spécialistes des mêmes types d'activité par-delà les frontières nationales. Le cadre de l'Etat-Nation est ainsi concurrencé par d'autres communautés imaginées. Il s'agit bien souvent de mécanismes de renvoi ou d'appui symbolique, plutôt que de coopérations réelles et directes. Il n'en demeure pas moins nécessaire d'interroger les effets que ces mutations peuvent emporter pour les logiques de différenciation et les échanges intersectoriels (collusifs et autres) nationaux. Comment des processus d'autonomisation sectorielle nationale s'articulent-ils à la convergence transnationale des logiques de secteurs homologues dans différentes sociétés ? C'est là une voie de questionnement que l'investigation empirique permettra également de poursuivre, pour continuer à avancer dans l'exploration des rapports entre différenciation et collusion.

Mais tout ne se joue pas sur l'air de la collusion et tout ne s'agence pas au rythme de transactions intersectorielles discrètes. En sortant d'une temporalité de la crise ou du scandale, il est des modes de rapports qui s'établissent entre espaces plus autonomisés et qui ne concernent pas uniquement les sommets des univers les plus puissants. Dans ce cas de figure, on formule l'hypothèse que ces mécanismes d'articulation entre plusieurs espaces se jouent notamment à la faveur de la constitution fluctuante et conjoncturelle d'une multiplicité d'arènes confrontant des acteurs de différents espaces, selon des logiques qui peuvent être coopératives, conflictuelles ou d'indifférence (i.e. de parallélisme des activités). Certaines sont plus faciles à saisir et à observer, dans la mesure où les pratiques qui les constituent sont exposées publiquement, donc visibles : elles ont notamment rassemblé, dans le contexte des mobilisations contre la guerre en Irak, des artistes, des hommes de médias, des hommes politiques, des intellectuels, etc. Leur examen est une porte d'entrée – différente de celle des transactions collusives mais articulable avec elle – dans l'analyse des rapports entre espaces sociaux.

IV. Penser la solidité des systèmes avec des outils complémentaires : les arènes d'intervention publique

Différents outils analytiques pourraient être proposés à l'investigation pour élargir les cadres d'appréhension des rapports intersectoriels. Il s'agit non seulement de ne pas focaliser l'attention sur le seul moment de rupture des transactions, mais également de faire porter le regard sur d'autres logiques de cohésion des systèmes que celles découlant des rapports de collusion.

On a déposé, dans une telle boîte à outils conceptuels, celui d'arène d'intervention (plus ou moins) publique : on désigne ainsi des zones d'interaction et d'interdépendance publicisées, mises en scène et offertes à la vue de larges groupes sociaux, où se confrontent des types d'acteurs diversifiés, avec des effets sociaux importants dans plusieurs espaces. Les relations dans de telles arènes portent à conséquence en termes de frontières et de rapports de pouvoir entre les espaces sociaux différenciés dont les protagonistes proviennent. Ces arènes sont le cadre de « luttes de juridiction », pour détourner l'expression d'Andrew Abbott²⁷ : on en a tracé les contours sur le terrain des mobilisations d'artistes contre la guerre en Irak aux Etats-Unis. Dans ce contexte, des personnalités des arts et du spectacle, et tout particulièrement des célébrités du monde du cinéma américain, sont apparues publiquement, revendiquant à la fois une légitimité à intervenir en politique en tant que figures publiques citoyennes et un droit à l'autonomie professionnelle, à la non intrusion de logiques politiques dès lors qu'il s'agit de l'exercice du métier. Tout comme les juges ou les journalistes dans d'autres contextes, ces protagonistes sont ainsi entrés objectivement et

²⁷ Abbott (A.), *The System of Professions. An Essay on the Division of Expert Labor*, Chicago, University of Chicago Press, 1988 ; Roussel (V.) *Art vs War. Les artistes américains contre la guerre en Irak*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.

subjectivement en compétition avec les hommes politiques pour le droit de représenter publiquement le peuple²⁸, en promouvant un autre type de légitimité que celui que les professionnels de la politique peuvent tenir du suffrage universel et de l'élection. Ils ont ici fait reposer la revendication de leur légitimité à parler pour d'autres individus (et à leur place) sur leur notoriété et leur « surface publique », c'est-à-dire la visibilité et la publicité, quelquefois très larges, dont ils bénéficient.

Revenons plus précisément sur ce qu'on entend par arène d'intervention publique. Il s'agit d'un ensemble de scènes, de zones d'interaction rassemblant des individus habituellement localisés dans des espaces sociaux différents et dont l'action fait sens en référence à ces derniers : différents professionnels des médias, du spectacle, des arts, de la politique se côtoient, par exemple, dans une arène d'intervention ayant la guerre en Irak pour enjeu. En parlant d'arène, on vise les liens – en terme d'interdépendance stratégique et cognitive, d'orientation réciproque de perceptions et de stratégies – existant entre diverses scènes d'interaction localisées, pour certaines, dans l'espace artistique (une cérémonie des Oscars), pour d'autres dans l'espace médiatique (une émission télévisée de débats), ou consistant, pour d'autres encore, en une manifestation de rue ou un événement public captant l'attention. Une arène désigne donc un système de scènes interconnectées ; ces scènes sont des espaces physiques, tandis que l'arène est formée par la dynamique qui les tient ensemble. Ces arènes sont en conséquence caractérisées par la combinaison de logiques d'action hétérogènes structurant les activités qui s'y déploient, et simultanément par leur visibilité pour un large public dépassant les audiences propres aux professionnels des différents espaces engagés dans l'action.

Ces arènes n'appartiennent en propre ni à l'espace médiatique ni aux autres univers sociaux mentionnés. Certes, elles sont caractérisées par la visibilité des échanges qui y prennent place pour un public étendu, dépassant les « publics spécifiques » que peuvent revendiquer les différents participants à ces interactions dans les espaces spécialisés qui sont les leurs. En raison de la centralité du caractère public de ces interrelations, elles ne peuvent être qu'étroitement connectées à des activités journalistiques, mais elles ne s'y réduisent pas. La formation de ces arènes ne provient pas exclusivement d'initiatives journalistiques ; l'exposition médiatique peut y être dictée par des hiérarchies, des enjeux et des logiques propres d'abord à d'autres espaces (pensons à la médiatisation de la cérémonie des Oscars, ou à la promotion médiatique d'une grosse production hollywoodien, qui servent de tribune politique à certains protagonistes) ou la forte visibilité de pratiques acquise selon d'autres logiques que celles des grands médias, télévisuels notamment²⁹. Ces arènes ne se comprennent donc pas en tant que sous-espace à l'intérieur de la sphère médiatique. Il s'agit bien de jeux trans-sectoriels qui sont accessibles et, en réalité, délimités par la détention massive d'un capital de notoriété élargie, et dans lesquels ce capital s'accumule³⁰. L'intérêt spécifique prêté à ce qui s'y passe provient de ce que, d'une part, la visibilité particulière de ces interactions en fait une source de repères communs orientant l'ensemble des protagonistes des mobilisations et de ce que, en conséquence et d'autre part, elles pèsent lourdement sur la recomposition des rapports de pouvoir et sur les luttes de légitimation.

Au-delà du cas de ces mobilisations anti-guerre, d'autres arènes sont formées et investies par divers groupes d'acteurs, pour différentes causes : à un moment et à un endroit, un système plus ou moins stable de scènes d'intervention publique « disponibles » semble s'esquisser. C'est l'ensemble des lieux que les acteurs peuvent penser investir, en fonction des espaces auxquels ils appartiennent ou ont accès, pour avoir un niveau élevé de visibilité. Dans le cadre de scandales politiques, les colonnes d'un journal, une émission de débat télévisée, les salles audiences de juridiction ou d'autres occasions de rassemblement visible peuvent composer une arène d'intervention publique. Cela n'exclut bien sûr en rien l'existence de pratiques et de transactions prenant place davantage dans l'ombre, dans des cadres plus discrets (et quelquefois internes à un secteur donné) confrontant des acteurs dotés de ressources variées. Mais les activités qui prennent place dans les arènes d'intervention publique ont – en raison de la visibilité élargie qui les affecte – bien davantage vocation à servir de points focaux à l'ensemble des individus mobilisés (dominants et dominés), et elles sont particulièrement significatives (déterminantes et productrice de sens pour les intervenants) en ce sens.

²⁸ Roussel (V.), « Parler au nom de publics. Sociologie des prétentions à représenter de célébrités américaines des arts et du spectacle dans le contexte de la guerre en Irak », *Sociétés contemporaines*, n°74, juin 2009.

²⁹ Ainsi, la pétition Not in Our Name signée par de nombreuses célébrités des mondes de l'université, des arts et spectacles, etc., apparaît d'abord à travers sa diffusion par Internet grâce au crédit spécifique de certains signataires, tandis que les créateurs d'Artists United to Win Without War font appel aux canaux médiatiques plus ordinaires de la télévision et de la radio en organisant des conférences de presse pour faire connaître l'engagement de figures hollywoodiennes contre la guerre.

³⁰ On ne peut pas ici s'arrêter sur ce point, mais pour exister, apparaître et agir efficacement dans ces arènes, il faut détenir un important volume d'une forme particulière de capital symbolique, qu'on nomme le capital de notoriété élargie. Ce type de pouvoir de croyance et de reconnaissance donne une forme d'unité à ces cadres de confrontation et permet de les définir. Il se forme à partir de ressources détenues dans les espaces d'origine des protagonistes, et il est également convertible à nouveau de ces arènes vers les jeux professionnels dont les acteurs sont issus. Ce pouvoir ne tient pas tant à une hypothétique relation entre « le public » et les acteurs sur ces scènes, il ne provient pas des perceptions des dominés, mais il s'établit à partir des croyances dans (la possibilité d') une telle relation qui sont celles des protagonistes en interaction dans ces arènes. Ce capital est donc un crédit qu'ils se confèrent réciproquement et qui porte sur une relation imaginaire au « grand public », en vertu de laquelle ils s'apportent des marques de soutien tout à fait réelles et matérielles. Sur ces dimensions, voir Roussel (V.), *Le tableau inachevé*, op. cit.

Difficile de ne pas penser également à l'arène que constitue *Tahrîr*. Encore faut-il se départir du *Tahrîr* des 18 jours de la mobilisation multisectorielle et surtout se défaire du *Tahrîr*, lieu physique. C'est durant la transition et aujourd'hui encore que *Tahrîr* joue pleinement un rôle d'arène d'intervention publique. En devenant autre chose qu'une simple localisation géographique, cette place du centre-ville a acquis, au-delà du symbole, une valeur représentative et métonymique. Publique, elle permet la rencontre de tout un ensemble de scènes d'interactions localisées où se formulent les revendications, les prétentions au porte-parolat et l'investissement politique de groupes et d'acteurs divers. Médiatique, elle offre à ces dernières une publicisation inédite et efficace. Avec une régularité hebdomadaire, le politique est aussi décrypté et pratiqué, les différents secteurs sociaux trouvent ainsi à s'exprimer et à se montrer, souvent dans toute leur autonomie, dans cette arène³¹.

Les arènes ainsi formées ne constituent pas des espaces stables, homogènes, aux frontières déterminées une fois pour toutes, pas plus qu'elles ne deviennent le siège de mécanismes de fonctionnement autoréférentiels. Des protagonistes issus d'espaces hétérogènes n'y sont réunis que pour un moment limité dans le temps et, surtout, ils ne se trouvent pas captés par des logiques spécifiques de jeu qui caractériseraient en propre une arène, et par lesquelles elle se différencierait d'autres espaces sociaux. Ce qui lie avant tout les échanges dans ces arènes reste la publicité des actes qui s'y déroulent, mais les scènes d'interaction qui les composent ne renvoient pas les unes aux autres de manière systématique : ces arènes sont donc construites par des « liens faibles ». Il ne s'agit pas de la constitution de cadres sociaux d'auto-organisation, comme si de nouveaux espaces différenciés se mettaient en place à l'intersection ou « à cheval » de secteurs préexistants. Les arènes d'intervention publique demeurent, au contraire, des cadres de confrontation d'une pluralité de logiques sociales diversifiées, qui continuent à régler les conduites d'acteurs eux-mêmes divers ; elles peuvent être décrites comme combinant ces principes d'action hétérogènes, mais jamais les interactions qui s'y déroulent ne signifient une confusion des logiques qui gouvernent ces arènes.

Elles traversent donc différents espaces sociaux autonomisés et coexistent, au niveau structurel, avec ces derniers. Elles ne sont pas simplement structurellement compatibles avec ces divisions plus stables en espaces spécialisés, elles constituent un *outil par lequel on voudrait mieux comprendre les rapports entre certaines portions de ces espaces et leurs transformations*. L'enjeu de la construction d'un tel outil conceptuel est de saisir ainsi ce qui, dans différents systèmes différenciés, relève de jeux « trans-champs », ce que les théorisations disponibles de la différenciation peinent précisément à élucider et que la notion de transactions collusives n'éclaire à nos yeux qu'incomplètement. Les frontières d'un secteur donné, les limites des rôles sociaux qui y sont afférents, l'emprise possible sur des activités relevant *a priori* d'autres espaces (c'est-à-dire la redistribution des rôles) sont mises en œuvre et mises en scène (et parfois remises en jeu) dans ces arènes. Dans des sociétés différenciées dans lesquelles les pressions ou interférences directes d'un espace sur un autre, et en particulier du politique sur d'autres, ou « la confusion des genres » entre logiques spécialisées, sont devenues plus illégitimes, les confrontations dans ces arènes sont une manière symbolique (mais néanmoins efficace) de consolider ou subvertir ces rapports de pouvoir entre espaces. C'est pourquoi les affrontements et les arrangements dans ces arènes portent d'autant plus d'effets sociaux qu'ils concernent des espaces plus autonomisés les uns vis-à-vis des autres, et donc dont les acteurs sont moins susceptibles de transactions discrètes « entre soi » sur la base du partage d'enjeux et de représentations communes. Le concept d'arène d'intervention publique veut donc constituer une manière alternative et complémentaire d'approcher les relations entre secteurs autonomes et les mécanismes de redistribution des forces entre différents types de puissants.

Cette piste analytique et les autres dimensions de la discussion menée ci-dessus n'épuisent bien sûr pas, loin s'en faut, les manières fructueuses de dialoguer avec l'approche de Michel Dobry et de faire vivre les conceptualisations qu'il a proposées. C'est à cette entreprise que nous avons entendu participer ici.

Bibliographie

- Abbott (A.), *The System of Professions. An Essay on the Division of Expert Labor*, Chicago, University of Chicago Press, 1988
- Aclimandos (T.), « Armée populaire », *Outre-Terre*, n°29, 2011, pp. 317-332.
- Alexander (J.), Colomy (P.), *Differentiation Theory and Social Change. Comparative and Historical Perspectives*, New York, Columbia University Press, 1990
- Arthur (W.B.), "Competing Technologies, Increasing Returns, and Lock-in by Historical Events", *The Economic Journal*, 99, 1989, p. 116-131
- Bernard-Maugiron (N.), « Les juges et les élections dans l'Égypte post-Moubarak : acteurs ou victimes du politique ? », *Confluences Méditerranée*, n°82, 2012, pp. 117-132.

³¹ Boutaleb (A.), « Un vendredi ordinaire sur Tahrîr. Les badauds, les orateurs et l'écho de la révolution », *Journal des anthropologues*, n°128-129, 2012, pp. 257-276.

- Bessin (M.), Bidart (C.), Grossetti (M.) dir., *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, 2010.
- Bourdieu (P.), « Droit et passe-droit. Le champ des pouvoirs territoriaux et la mise en oeuvre des règlements », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 81/82, 1990.
- Bourdieu (P.), « Les modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2-3, 1976
- Bourdieu (P.), *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève, Droz, 1972.
- Boutaleb (A.), *La jeunesse en tant qu'objet et enjeu de légitimation en Égypte (2000-2004). Prodiges et litiges de la légitimité*, Thèse de doctorat, IEP Paris, 2007.
- Boutaleb (A.), « Le retrait des militaires avant la démocratie : enjeux d'une configuration transitionnelle. Réflexion comparée à partir de l'exemple égyptien », *Revue internationale de politique comparée*, à paraître, 2013.
- Boutaleb (A.), « Un vendredi ordinaire sur Tahrîr. Les badauds, les orateurs et l'écho de la révolution », *Journal des anthropologues*, n°128-129, 2012, pp. 257-276.
- Collombier (V.), *Le parti sera-t-il la solution ? Le Parti National Démocratique égyptien, instrument de conquête du pouvoir dans un régime autoritaire en transition*, Thèse de l'IEP Grenoble, sous la direction de J.-N. Ferrié, 304p., soutenue le 28 juin 2010.
- Dobry (M.), « Mobilisations multisectorielles et dynamique des crises politiques : un point de vue heuristique », *Revue française de sociologie*, XXIV, 1983, pp. 395-419.
- Dobry (M.), « Valeurs, croyances et transactions collusives. Notes pour une réorientation de l'analyse de la légitimation des systèmes démocratiques », dans Santiso (J.), *A la recherche de la démocratie. Mélanges offerts à Guy Hermet*, Paris, Karthala, 2002
- Dobry (M.), « Révolutions, crises, transitions », in Fillieule (O) et al., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, pp. 475-484.
- Dobry (M.), *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009 (3^e éd.)
- Dumoulin (L.), Roussel (V.), « La judiciarisation de l'action publique », dans *Politiques publiques*, volume 2, sous la direction de O. Borraz et V. Guiraudon, Presses de Sciences Po, 2010
- El Chazli (Y.), « Sur les sentiers de la révolution. Comment des Egyptiens « dépolitisés » sont-ils devenus révolutionnaires », *Revue française de science politique*, vol.62, n°5, 2012
- Elias (N.), *La dynamique de l'occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975.
- Eskandar (W.), "Brothers and Officers : A History of Pacts", *Jadaliya*, 25 janvier 2013.
- Kurzman (C.), « Can Understanding Undermine Explanation ? The Confused Experience of Revolution », *Philosophy of the Social Sciences*, September 2004, pp. 328-351.
- Linz (J.J.), *Régimes totalitaires et autoritaires*, Paris, Armand Colin, 2006
- Luhmann (N.), *The Differentiation of Society*, New York, Columbia University Press, 1982
- Luhmann (N.), *Theories of Distinction*, Stanford, Stanford University Press, 2002
- Marshall (S.), Stacher (J.), « Egypt's Generals and Transnational Capital », *Middle East Report Online*, vol. 42, n°262, spring 2012.
- Parsons (T.), *Societies: Evolutionary and Comparative Perspectives*, Englewood Cliffs N.J., Prentice Hall, 1966
- Roussel (V.), « Parler au nom de publics. Sociologie des prétentions à représenter de célébrités américaines des arts et du spectacle dans le contexte de la guerre en Irak », *Sociétés contemporaines*, n°74, juin 2009.
- Roussel (V.), « Scandales politiques et transformation des rapports entre magistrature et politique », *Droit et Société*, 44-45, 2000, p. 13-39
- Roussel (V.), *Affaires de juges. Les magistrats dans les scandales politiques en France*, Paris, Ed. La Découverte, 2002
- Roussel (V.), *Le « tableau inachevé » : Eléments de discussion de l'articulation entre sociologie de l'action et modélisation des structures sociales*. Mémoire d'HDR, 2007, Université Paris VIII
- Roussel (V.) *Art vs War. Les artistes américains contre la guerre en Irak*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.
- Sahlins (M.), *Apologies to Thucydides*, Chicago, University of Chicago Press, 2004
- Sewell (W. H.), *Logics of history: Social Theory and Social Transformation*, Chicago, University of Chicago Press, 2005.
- TILLY C., *Les révolutions européennes, 1492-1992*, Paris, Le Seuil, 1993
- Veyne (P.), *Comment on écrit l'Histoire*, Paris, Seuil, 1973.
- Walzer (M.), *Spheres of Justice. A Defense of Pluralism and Equality*, Basic Books, 1983.